

EMPREINTES

Le journal d'information de la Communauté de Communes



N°5, 2019

P3 Édito

P4 Développement
Durable

P6 Aménagement
du territoire

P10 Enfance

P11 Musique

P12 Tourisme

P13 Social

P14 Economie

P16 Infrastructure

P18 Finances

Vallée
de l'
Homme
Communauté de Communes



Le bourg de Saint-Chamassy



Résolument engagé vers le développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique, notre territoire agit à son niveau sur tous les leviers et moyens qui sont à sa disposition. Depuis la construction de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, en passant par des appels à projet porteurs de subventions, l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie, ou bien encore la volonté de mieux gérer les paysages et la forêt, notre Communauté de Communes s'efforce de construire un environnement et surtout une qualité de vie qui concilie la nécessité de vivre tout en préservant un patrimoine naturel ou bâti que beaucoup nous envient. L'équation n'est pas toujours simple ; nous ne sommes pas une réserve naturelle mise sous cloche. Les enjeux sont parfois contradictoires, mais les prises de conscience et les mentalités évoluent.

L'attractivité de notre Vallée de la Vézère, soit pour la visiter soit pour y vivre, doit beaucoup à sa préservation. N'oublions pas que nous maintenons notre taux de population grâce à l'arrivée de nouveaux habitants qui

viennent souvent chercher ce qu'ils ont perdu ou sont en train de perdre sur leur territoire d'origine ; notamment au niveau de l'environnement naturel. Pour autant, nous devons rester attentifs au maintien des services (médecine, zones économiques, administrations, écoles, loisirs, culture, etc) qui sont indispensables à une qualité de vie rurale. Il nous faut donc trouver les moyens et l'équilibre pour construire ce territoire de demain.

Les sujets qui sont abordés dans ce journal donnent une idée non exhaustive des dossiers portés par notre Communauté de Communes, en lien et souvent en complément de l'action entreprise par l'ensemble de nos communes membres. Si nous atteignons l'objectif que nous nous sommes fixé de boucler notre PLUI, d'obtenir le label Grand Site de France et de valider notre Plan Climat Air Energie avant la fin de ce mandat, nous pourrions considérer que les bases d'un développement respectueux de l'environnement mais aussi économiquement ambitieux sont durablement posées pour les années à venir.

Philippe Lagarde
Président de la
Communauté de
Communes de la
Vallée de l'Homme

VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Partez en balade !

Vous les avez sûrement déjà vus ; des vélos à assistance électrique sont installés depuis juillet dernier dans les bourgs des communes de Montignac, Le Bugue, Rouffignac et Les Eyzies. Ils sont en libre-service, 24h/24, 7j/7. La tarification varie entre 2 et 3 euros de l'heure en fonction de la période, avec la première 1/2h gratuite sur chaque location. Pour emprunter un vélo, il suffit de se connecter à un site internet mobile ou de se rendre à l'office de tourisme qui délivre des badges.

Les vélos ont été mis en hivernage durant les mois de décembre à février, les batteries n'aiment pas le froid. Ils sont de retour. Profitez-en !



CONSEIL POUR VOS RÉNOVATIONS

Profitez de conseils gratuits

Il n'est pas toujours facile de savoir comment rénover sa maison pour faire des économies d'énergie. Rénover les combles ? quel matériau utiliser ? mettre des panneaux solaires ?...

Pour vous aider, vous pouvez prendre rendez-vous avec notre service urbanisme qui vous proposera un entretien avec un conseiller énergie et un architecte du CAUE 24 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Dordogne) organisme indépendant.

Contact : urbanisme@cc-vh.fr | 05 53 02 50 20

VÉLOROUTE-VOIE VERTE

Un projet reliant plusieurs bourgs

Les itinéraires de « véloroute-voie verte » se développent partout en France et en Europe. Il s'agit d'itinéraires praticables en vélo en toute sécurité avec un faible dénivelé. Ils alternent entre petites routes de campagne partagées avec la circulation quand celle-ci est très faible et des voies entièrement dédiées à la pratique du vélo. La France est quadrillée par ce type de parcours tous interconnectés qui sont à ce jour réalisés ou en projet. La plus proche de notre territoire se trouve sur la Vallée de l'Isle, elle relie Périgueux à Libourne. Un projet est en cours le long de la Vallée de la Dordogne pour rejoindre Libourne et Souillac en passant par Bergerac et le Sarladais.

Sur la Vallée de la Vézère, nous avons le projet de relier Terrasson à Limeuil. La topographie du territoire est une contrainte de taille, le seul parcours possible est au plus proche de la Vézère pour garder une faible déclivité. Le projet étant conséquent, il est divisé en plusieurs tranches. Les 3 prochaines années vont être consacrées à la partie reliant Les Eyzies, le Bugue, Limeuil et le pont de Vic se trouvant sur l'itinéraire de véloroute-voie verte de la Vallée de la Dordogne.

Ce projet est soutenu par l'Union Européenne, l'Etat, la Région et le Département qui se sont engagés à largement cofinancer ces travaux qui s'inscrivent dans un objectif de promotion de la pratique du vélo bien moins polluant que tout autre véhicule.



La communauté de communes s'engage

Le changement climatique est là, des engagements internationaux ont été pris régulièrement par de nombreux pays depuis les années 80, différentes politiques nationales ou régionales ont vu le jour, de nombreuses personnes se mobilisent à travers des mouvements citoyens ou tout simplement de façon indépendante par des petits gestes du quotidien.

La communauté de communes aussi agit en faisant évoluer ses propres pratiques et en construisant des projets.

Les pratiques en interne

La communauté de communes compte 75 agents répartis entre un grand service à l'enfance (50 agents), des services administratifs et techniques.

Aussi souvent que possible, les agents pratiquent le tri des déchets, un composteur est installé quand l'environnement le permet. Les déchets recyclables sont acheminés dans des déchetteries. Le ménage est fait avec des produits non toxiques analysés par un docteur en génétique. 40% du parc de véhicules est électrique et la CCVH a installé des panneaux photovoltaïques sur la toiture de son siège administratif. Elle a par ailleurs fait la rénovation énergétique de son pôle administratif de Montignac en 2018, l'ensemble de son patrimoine bâti est ainsi peu énergivore. Les repas servis dans les différents services à l'enfance sont en grande partie issus de l'agriculture biologique ou de produits locaux. Cette pratique va s'améliorer dans les 2 années à venir.



Le projet pour le territoire

La communauté de communes a fait le choix de s'engager dans une démarche de Plan Climat Air Energie Territorial. Il s'agit d'une démarche imposée aux collectivités de plus de 20 000 habitants ce qui n'est pas le cas de la CCVH. Pour autant, l'engagement a été pris par conviction. C'est une déclinaison directe et opérationnelle de l'Accord de Paris qui vise à :

- **réduire les consommations énergétiques**
La principale source de consommation en Vallée de l'Homme est l'habitat à travers le chauffage mais aussi tout l'électroménager suivi de près par le transport routier.
- **réduire les émissions de gaz à effet de serre.**
Les gaz concernés sont produits localement par l'activité agricole mais aussi très largement par le transport routier et l'habitat.
- **préserver voire améliorer la qualité de l'air**
Nous avons une chance en Vallée de l'Homme, la qualité de l'air que nous respirons est très bonne.
- **préparer le territoire au changement climatique selon son degré de vulnérabilité**
Il existe sur le territoire un risque fort de perte de biodiversité, d'augmentation des incendies et des inondations. L'augmentation des besoins en eau de l'agriculture ne pourra pas être satisfaite.
- **développer les énergies renouvelables**
La production actuelle d'énergie renouvelable sur le territoire représente 20% de la consommation locale. 81% de cette production est du bois bûche. Des installations d'énergies renouvelables ont toutes leurs places.

L'objectif de la communauté de communes est de soutenir des projets locaux ou d'en construire avec des partenaires pour lutter contre le dérèglement climatique et aider le territoire à s'adapter aux évolutions certaines auxquelles on s'attend.

Un plan d'actions verra le jour d'ici la fin de l'année. Il est en cours d'élaboration. Vous le trouverez sur notre site internet.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'objectif est d'achever le PLUi à la fin 2019

L'élaboration d'un PLU Intercommunal est un travail de longue haleine. Depuis 2016, toutes les communes participent activement à ces travaux.

En 2018, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui sert de base au PLUi, a été présenté à la population au cours de deux réunions publiques, au Bugue et à Aubas.

L'année 2018 a été consacrée à la traduction réglementaire du PADD : le zonage à la parcelle pour l'ensemble des communes et le règlement des différentes zones.

Les enjeux sont importants et les impératifs réglementaires nombreux.

Le projet fait état d'un objectif réaliste d'évolution de population (+0.4 % par an sur 12 ans), à partir de là le nombre nécessaire de logements à construire est calculé en prenant en compte les éventuelles rétentions foncières, les desserments des ménages, le renouvellement du parc. Le besoin en logement est estimé à 1876 soit 156 logements par an. Les surfaces constructibles seront adaptées à ce besoin.

Pour répondre aux enjeux nationaux de réduction de la consommation foncière et de densité, les secteurs constructibles seront réduits et resserrés autour des bourgs ou hameaux constitués.

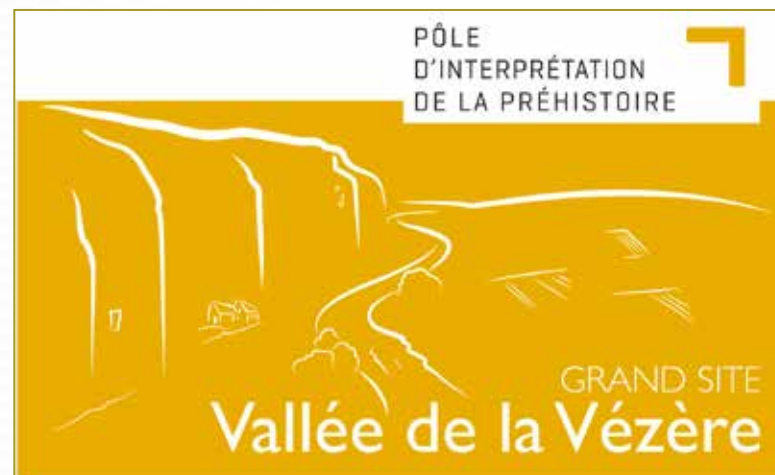
Les étapes à venir

- Le PLUi fera l'objet d'un Arrêt Projet par les élus avant l'été.
- Avis des personnes publiques associées : les services de l'Etat, le Département, les Chambres consulaires, les collectivités voisines et autres services, donneront leurs avis sur le dossier.
- Enquête publique organisée par la communauté de communes pendant laquelle la population sera amenée à se prononcer sur le projet et les demandes individuelles pourront être examinées. Les dates seront communiquées par voie d'affichage, de presse et sur le site internet de la communauté de communes.
- Adaptation du projet : à l'issue de cette enquête le projet pourra être modifié à la marge en fonction des avis des différents services et des demandes des administrés si elles sont recevables.
- Approbation du PLUi : le projet sera alors soumis à l'approbation du conseil communautaire.



GRAND SITE

2020 : Objectif Label Grand Site de France



Depuis 2009 la vallée de la Vézère est engagée dans une démarche visant à obtenir le label Grand Site de France. Ce label attribué par le ministère en charge de l'environnement est décerné pour une durée de 6 ans aux territoires ayant une gestion territoriale durable garantissant la préservation à long terme des paysages d'exception. Plusieurs actions ont été menées comme les dégagements de falaises, le Guichet Unique, le Guide de Coloration du Bâti ou la signalétique. Au regard de ces actions et à la suite d'une phase de concertation locale avec élus et acteurs du territoire, le territoire souhaite déposer sa candidature au label avant l'été 2019 pour obtenir le label en 2020. Cette candidature s'accompagne d'un programme d'actions ayant pour axes stratégiques : la valorisation des paysages, la préservation de l'architecture locale et l'intégration des nouvelles constructions, le développement d'un tourisme durable, le soutien au développement agricole et sylvicole, le développement d'une transition énergétique respectueuse du paysage et l'implication de la population dans la gestion durable du territoire.

Toutes les informations sur le site internet du PIP

Contact : Caroline Fillaire :
caroline.fillaire@pole-prehistoire.com | 05 53 06 06 47 | 06 24 19 35 46



Pour accompagner les porteurs de projet de construction ou rénovation

Une fois par mois l'ensemble des services instructeurs se réunissent au Pôle d'interprétation de la Préhistoire pour accueillir et conseiller les porteurs de projet dans la définition de leur projet de construction ou de rénovation. L'Architecte des Bâtiments de France, la Direction Départementale des Territoires, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le service instructeur de l'intercommunalité et le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement sont présents pour vous accompagner dans la définition de votre projet pour respecter les différentes prescriptions.

Le Guichet Unique est accessible à tous sur rendez-vous auprès de l'animation du Grand Site :

Caroline Fillaire :

caroline.fillaire@pole-prehistoire.com 05 53 06 06 47

Manon Montoulieu :

m.montoulieu@cc-vh.fr | 05 53 51 70 79



Dégagement du bourg des Eyzies

L'abandon des pratiques agricoles et forestières sur les secteurs les moins accessibles et praticables de la Vallée de la Vézère (coteaux abrupts, fonds étroits de vallées secondaires...) conduit à une fermeture progressive du paysage. Les falaises qui abritent les sites de la préhistoire (grottes et gisements) et qui en sont l'expression visible et monumentale, disparaissent progressivement sous des boisements spontanés.

Pour renforcer la lisibilité du relief entaillé de la vallée et révéler le patrimoine préhistorique qui fait l'identité du Grand Site, la mise en valeur des falaises les plus remarquables ou identitaires de la vallée à travers des coupes de végétaux est une action phare du Grand Site Vallée de la Vézère.

Après les falaises du Téoulet et de Font de Gaume aux Eyzies en 2011, et du bourg de Saint Léon sur Vézère en 2015, une nouvelle opération de mise en valeur des falaises a été réalisée dans le bourg des Eyzies au-dessus du Pôle d'interprétation de la Préhistoire.



L'opération s'est déroulée en deux phases, la première au cours de l'année 2017 et 2018 puis une deuxième phase en février 2019. Cette coupe d'arbres a été portée en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vallée de la Vézère (SMBVV) et la mairie des Eyzies.

Durant deux jours des agents du Pôle d'interprétation de la Préhistoire, de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme, du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère

en Dordogne, de la commune des Eyzies, des spéléologues du club de Périgueux, des élus et habitants-bénévoles sont intervenus sur ce pan de falaise. Des agents du Département sont également venus apporter leur conseil technique.

Aujourd'hui, la falaise révèle de nouveau les différentes traces d'occupation humaine depuis le Paléolithique. La Grotte Richard est de nouveau perceptible. Cette action collective a fait l'objet d'un tournage télévisuel pour Des Racines et des Ailes. Une séquence de l'émission diffusée au printemps 2018 est consacrée à cette action.

Ce type d'opérations sera multiplié sur l'ensemble du territoire du Grand Site au cours des prochaines années.

ACCOMPAGNER LE MONDE AGRICOLE

20 exploitations agricoles disparaissent chaque année en moyenne depuis 30 ans

Les études menées dans le cadre du PLU Intercommunal en partenariat avec la Chambre d'Agriculture ont permis de faire un diagnostic sur l'état du monde agricole sur le territoire intercommunal.

Le territoire est fortement marqué par une identité rurale et des paysages agricoles qui participent largement à son attractivité. La diversité des productions locales est également un atout fort du monde agricole. Mais les surfaces à haut potentiel agronomique sont peu présentes, la perte de terres agricoles au profit de l'urbanisation fragilise l'agriculture.

Et surtout, comme partout ailleurs on constate une diminution du nombre d'exploitations agricoles : 805 en 1988 et seulement 215 en 2017. Cela représente en moyenne 20 exploitations qui disparaissent chaque année. L'âge moyen des agriculteurs est de 51 ans, la baisse se poursuivra donc si l'on ne fait rien.

Une concertation a été engagée avec les agriculteurs pour comprendre comment la collectivité et ses partenaires peuvent agir pour soutenir le monde agricole.

Les objectifs affichés sont de rendre le contexte foncier plus favorable à l'installation de nouveaux agriculteurs, améliorer la rentabilité des exploitations, favoriser la production, la distribution et la consommation locale, s'adapter aux nouvelles attentes du marché et préparer l'agriculture au changement climatique.

Une des premières actions mises en place par le CRDA avec la communauté de communes est un travail pour la transmission des exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs. Il s'agit de faire le lien entre des candidats à l'installation avec des exploitants en fin d'activité.



D'autres actions menées en partenariat avec le monde agricole verront le jour pour accompagner ce secteur indispensable au maintien de la qualité paysagère, de la dynamique économique locale et à notre qualité de vie.

Chacun peut participer à cette démarche en consommant local sans intermédiaire, les maisons de producteurs et les marchés de nos villages regorgent de produits locaux de qualité vendus au prix juste, pensez-y !

PASTORALISME

Des troupeaux de moutons pour ouvrir les paysages

Créée le 4 mars 2016, l'Association Foncière Pastorale Libre « Le Randal » regroupe près de 600ha essentiellement en bois et landes appartenant à 60 propriétaires. La finalité de cette association syndicale de propriétaires est de regrouper du foncier en déprise (bois, landes et petites clairières ou combes en voie d'abandon) afin de relancer une activité pastorale pour rouvrir le milieu. Car synonyme de friches et de boisements naturels, la fermeture des milieux est lourde de conséquences :

- Ce sont des surfaces retirées du potentiel de production agricole ;
- Les espèces floristiques et faunistiques caractéristiques de ces milieux se raréfient,
- Les panoramas disparaissent, du bâti remarquable est masqué par la forêt, du petit patrimoine est enfoui sous les ronces...
- Le paysage s'uniformise ;
- On peut éprouver une sensation d'enfermement, voire un sentiment général d'abandon.

Depuis décembre 2018, un couple d'éleveurs ovins s'est installé à Condat-sur-Vézère. Originaires de la commune, ils sont installés notamment sur le site géré par le Conservatoire d'Espace Naturels (association de préservation de la biodiversité). Grâce à leur troupeau de 200 brebis de race basque et landaise, le travail d'ouverture du milieu se perçoit nettement. En parallèle, un deuxième couple d'éleveur arrive de la Basse Normandie et s'installe sur la commune de Coly-St Amand avec un troupeau composé d'une centaine de brebis de race Solognote et rouge du Roussillon. Les deux couples ont pour ambition d'obtenir le label Bio et de commercialiser leur production de viande en circuit-court. Un troisième agriculteur de la Bachellerie va faire pâturer ses vaches normandes dans l'AFP afin de consolider sa surface de pâturage.



Poursuite de l'animation forestière

L'animation forestière se poursuit sur la Vallée de l'Homme, pour la remise en productivité des taillis de Châtaigniers dépérissants et la valorisation des forêts. Un conseil individuel ou un diagnostic gratuit peut être demandé par chaque propriétaire forestier, qui selon son objectif (productif, paysager, loisir, etc), sera accompagné et orienté dans ses démarches.

Différentes subventions sont possibles pour la revalorisation des forêts ainsi que pour l'achat ou l'échange de parcelles forestières.

Le bureau de la technicienne forestière **Eloïse SAUZEAU**, du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), présente sur la communauté de commune de la Vallée de l'Homme se situe à Montignac.

Vous pouvez la joindre au 06.31.25.53.46 ou e.sauzeau@cnpf.fr



Les coteaux calcaires de la Vézère

La communauté de communes Vallée de l'Homme, associée à celle du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, a été désignée par le Préfet de la Dordogne structure porteuse de l'animation du site.

Le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la Vézère couvre une superficie de 790 ha et comprend plusieurs coteaux calcaires situés le long de la Vézère entre les communes des Farges à l'amont et Saint-Chamassy à l'aval.

Ces coteaux calcaires sont constitués d'une mosaïque de milieux naturels parmi lesquels on retrouve des pelouses calcaires, des landes à genévriers, des chênaies vertes... Ces milieux reconnus comme rares au niveau européen abritent une faune et une flore remarquables, comme par exemple la Sabline des chaumes, le Lézard ocellé ou encore des nombreuses espèces d'orchidées.

Le plan de gestion du site, appelé « Document d'objectifs », ou DOCOB, a été approuvé par le Comité de Pilotage en 2018. Il propose une série d'actions et de mesures destinées à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces en lien avec les activités socio-économiques.

Pour mettre en œuvre ces actions, le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) et la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (CRDA Périgord Noir) ont été retenus comme animateurs du site pour une durée de 3 ans, pendant lesquels ils seront notamment amenés à informer, communiquer et expliciter la démarche Natura 2000, à faire émerger des actions concrètes de gestion ou de restauration des milieux, à accompagner leur réalisation, à faire connaître localement les enjeux de biodiversité en sensibilisant le public aux richesses du site.



ci-dessus : Lézard ocellé *Timon lepidus* ©Matthieu Berroneau
à droite : Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*) ©Matthieu DUFFAU CEN Aquitaine



LES RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS

Pour l'accueil à domicile des jeunes enfants

Les relais d'assistants maternels accompagnent, sur le territoire de la Communauté de Communes, parents et professionnels de l'accueil à domicile des jeunes enfants. Afin d'assurer cette mission de service public en faveur des familles, des Educatrices de Jeunes Enfants guident les parents dans l'accueil de leur enfant et animent des temps collectifs à destination des jeunes enfants. Ces animations permettent aux jeunes enfants de se familiariser avec le groupe et favorisent leur développement. 52 Assistants maternels exercent leur activité, sur le territoire de la CCVH, pour une potentialité d'accueil de 174 jeunes enfants. Les Relais accompagnent aussi les projets de Maisons d'Assistants Maternels (MAM). Deux MAM existent, au Bugue et à Plazac, et une est en cours d'ouverture à Saint-Amand de Coly.

Trois sites accueillent les animations, Rouffignac, Montignac et Audrix. Au cours de l'année 2018, 45 séances d'animation se sont tenues sur ces trois lieux. De plus, les animatrices des RAM reçoivent, en différents lieux, Les Eyzies, le Bugue et Montignac, les parents et les accompagnent dans leur recherche d'une place d'accueil tout en répondant à leur questionnement sur les modalités d'accueil, les animations...

Le service mène des actions afin d'accompagner les familles dans leur rôle de parent et confortent les professionnels dans leur fonction. Pour cela, des soirées thématiques et des animations parents enfants sont organisées tout au long de l'année.

Plusieurs sorties ont été organisées au cours de l'année 2018 ; parc du château de Campagne, à l'aquarium du Bugue, au minigolf de Montignac, au parc à Ours du Regourdou, au site du Thot....

Enfin, chaque année, notamment dans le cadre de la semaine de la parentalité, des temps forts autour de la culture et du spectacle vivant sont proposés aux familles et aux professionnels : lecture à haute voix avec les bibliothèques, spectacles lors des programmations jeunes publics à Montignac et au Bugue...



Spectacle clownesque à Thenon où enfants, assistantes ont partagé un bon moment !!



Conférence à les Eyzies sur « Les émotions de l'enfant »

RAM « Les p'ti d'Hommes », Géraldine Kléber au 0686524671 ram.lesptidhommes@orange.fr
RAM du Sarladais, Brigitte Anstett-Lemboub au 0687982256 ramdusarladais@sarlat.fr

ACCUEIL D'ÉTÉ POUR LES JEUNES

ALSH le Festi-jeunes à Montignac et ALSH Centr'Ados à Audrix pour les adolescents de la CCVH

Deux accueils de loisirs, le festi-jeunes et l'Accueil Ados, propose au cours de chaque été un accueil pour les jeunes de 11 à 17 ans. Gérés respectivement par l'Amicale Laïque de Montignac et l'Association Enfants des Deux Rivières à Audrix, les projets d'animation proposés suscitent l'envie de construire ensemble et de partager des temps où l'ouverture, la connaissance et l'éveil citoyen sont au cœur de chacune des journées.

Le festi-jeunes accueille une centaine de jeunes, chaque jour, lors des 15 journées. Pendant le festival de Musique et de Danse du Monde, les jeunes seront des acteurs de l'organisation d'un événement local et échangeront avec des troupes venues du monde entier. Découvrir le spectacle vivant en étant au cœur de l'événement et en parta-



geant les connaissances et les cultures venues d'ailleurs. Au cours, de cette période d'ouverture les jeunes participent à des actions, sportives, d'adresse, de pleine nature de découverte du patrimoine et des ressources locales.

L'ALSH ados accueille pendant six semaines une vingtaine de jeunes par jour. Accueillis sur la commune d'Audrix, les jeunes construisent collectivement les projets et deviennent de véritables acteurs de leur temps libre. Au cours de cette période estivale les jeunes organisent, avec l'équipe d'animation, leurs vacances collectives.

Contact :

Amicale Laïque de Montignac : 0553518688

Enfants des deux Rivières : 0553286603

Invitation / découverte

SI LA MUSIQUE VOUS INTÉRESSE, N'HÉSITÉS PLUS ET PRENEZ CONTACT DIRECTEMENT AVEC L'ANTENNE DE LA VALLÉE VÈZÈRE AU 06-83-09-21-28 POUR VOUS INFORMER AUPRES DE DAVID GOURVAT !

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD) propose à plus de 1 300 élèves, sur 10 antennes réparties sur l'ensemble du territoire, un enseignement artistique de grande qualité. Les équipes pédagogiques forment et accompagnent les élèves dès l'âge de 5 ans. La formation est dispensée sous plusieurs formes : apprentissage instrumental, éveil musical, pratique collective, ateliers de musiques actuelles, musique traditionnelle, formation musicale, chant, apprentissage de la musique par l'orchestre (AMOS) basé sur l'oralité et le jeu. Le CRDD s'adresse essentiellement aux amateurs. Pour les élèves désirant s'orienter vers les métiers de la musique, un cursus pré-professionnel permet de valider un Diplôme d'Etudes Musicales (DEM).

Nous disposons de deux lieux de cours sur l'intercommunalité : à Montignac (place Léo Magne) et au Bugue (à la porte de la Vézère).

Nouvelle tarification pour la rentrée 2019

La musique partout et pour tous !

Dès septembre 2019, la nouvelle tarification prendra en compte la composition et les revenus de la famille afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique musicale en Dordogne. Ce tarif, lié au quotient familial, pourra être divisé en 10 mensualités, et être réglable par internet.

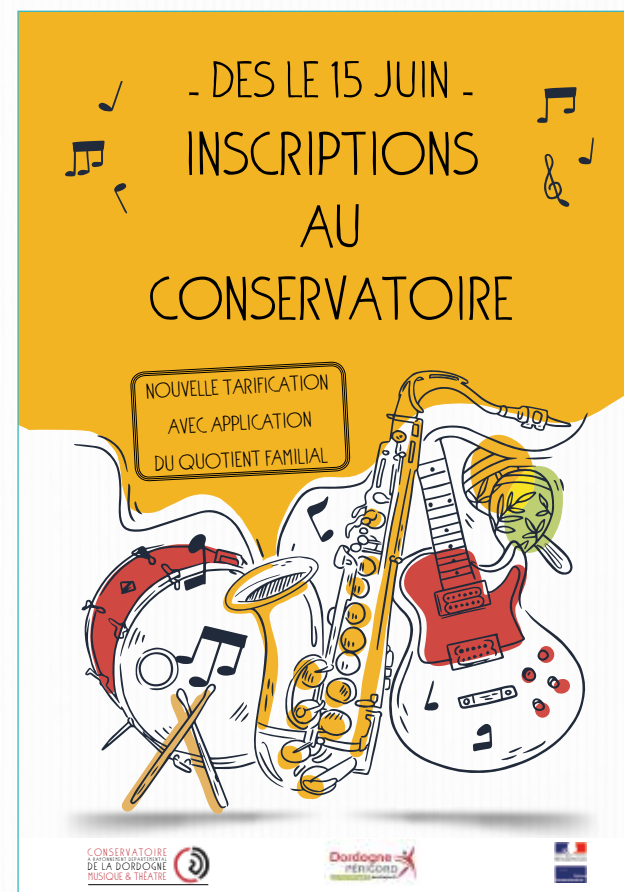
INFORMATIONS GÉNÉRALES : 05 53 45 60 50

Du nouveau à la direction départementale

Blandine COUREL, artiste issue des arts de la scène et ancienne directrice adjointe au Conservatoire de Bordeaux, a maintenant pris la direction du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne.

Un piano à queue pour l'auditorium à Montignac

Il paraissait judicieux d'équiper l'auditorium d'un piano à queue. Un tel investissement ne pouvait se faire sans faire appel à différents partenaires. C'est l'association Music'envie qui a assuré l'achat du piano grâce à une dotation de la fondation « Agir en Charente Périgord » du Crédit Agricole de Montignac. Ce piano a une histoire puisque sa fabrication date de 1910. C'est un grand quart de queue de la marque allemande Shiedmayer. Avec une sonorité originale, un touché souple mais réactif, cet instrument a charmé les auditeurs du fond de dotation du festival du Périgord Noir, autre partenaire pour cette acquisition. Arrivé de Tours sous la responsabilité de Luc Guiot, facteur de pianos à Périgueux, le piano est en place dans l'auditorium pour le bonheur des élèves pianistes, des auditeurs, mais aussi des grands pianistes du Festival du Périgord Noir qui vont pouvoir jouer sur un instrument de qualité. Une restauration du clavier sera effectuée dans les prochains mois. L'entretien, les accords, seront assurés par la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.



Le piano à queue de l'auditorium du conservatoire

TAXE DE SÉJOUR :

NOUVELLE RÉGLEMENTATION 2019

La réforme est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Elle concerne surtout les hébergements non classés.

- Fixation d'un pourcentage applicable aux hébergements en attente de classement ou sans classement (sauf les campings). Le taux a été fixé à 4,4% avec un maximum de 2.30€ par personne et par nuit.
- Application d'un régime unique, le réel, pour tous les hébergements, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le système forfaitaire disparaît.
- L'obligation pour toutes les plateformes en ligne de collecter la taxe de séjour (Airbnb, Abritel, Booking...), sur la base des tarifs en vigueur sur le territoire.
- Versement par trimestre à faire auprès de la trésorerie.

Les chambres d'hôtes ne pouvant pas être classées, le tarif de la taxe de séjour reste celui des hébergements classés 1*.

Vous trouverez sur le site professionnel (<http://pro.lascaux-dordogne.com/taxe-de-sejour>) de l'office de tourisme en français et en anglais le nouveau guide d'application de la taxe de séjour, des informations pratiques ainsi qu'un calculateur fort utile pour calculer automatiquement le montant de la taxe pour un hébergement non classé.

| Catégorie de logements (Grille nationale officielle) | Limites légales taxe communautaire (mini / maxi) | Taxe communautaire | Taxe additionnelle départem. | Taxe séjour due |
|--|--|--------------------|------------------------------|-----------------|
| Palace | 0,70 - 4,00 | 2,41 | 0,24 | 2,65 |
| Hôtels de tourisme 5 * Résidences de tourisme 5* Meublés de tourisme 5 * | 0,70 - 3,00 | 1,73 | 0,17 | 1,90 |
| Hôtels de tourisme 4 * Résidences de tourisme 4* Meublés de tourisme 4 * | 0,70 - 2,30 | 1,32 | 0,13 | 1,45 |
| Hôtels de tourisme 3 * Résidences de tourisme 3* Meublés de tourisme 3 * | 0,50 - 1,50 | 0,91 | 0,09 | 1,00 |
| Hôtels de tourisme 2 * Résidences de tourisme 2* Meublés de tourisme 2 * Villages Vacances 4 et 5* | 0,30 - 0,90 | 0,82 | 0,08 | 0,90 |
| Hôtels de tourisme 1* Résidences de tourisme 1* Meublés de tourisme 1 * Villages Vacances 1, 2 et 3* Chambres d'hôtes | 0,20 - 0,80 | 0,55 | 0,05 | 0,60 |
| Terrain de camping 3, 4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h | 0,20 - 0,60 | 0,45 | 0,05 | 0,50 |
| Terrain de camping 1 et 2* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes | 0,20 | 0,20 | 0,02 | 0,22 |
| Tout hébergement en attente de classement ou non classé à l'exception des hébergements de plein air | 1% - 5% (1) | 4,0% | 0,4% | 4,4% |

CIRCUITS VÉLO EN VALLÉE VÈZÈRE

Nouveau en 2019 !

La Vallée de la Vézère continue à étoffer son offre de randonnée sous toutes ses formes. Il convient d'accompagner la demande grandissante d'activités familiales et à petit prix. Après la randonnée pédestre et ses 700 km de sentiers balisés, le VTT et les 24 boucles de l'Espace VTT-FFC, la mise en service de 4 stations de location de vélos à assistance électrique (VAE) en libre-service, la communauté de communes réalise le tour de la vallée en vélo !

Au départ des 4 villes qui accueillent les stations VAE, les circuits balisés pour les cyclistes permettront de découvrir les paysages de la vallée. Ces boucles d'une dizaine de kilomètres à plus de 100 km seront reliées entre elles et permettront aux plus entraînés de faire le tour de la vallée. Les itinéraires établis avec les services du Conseil Départemental ont été choisis sur des critères précis de sécurité : faible circulation, sens obligatoire pour éviter les « tourne à gauche »...



Une carte des itinéraires sera publiée avant l'été. Elle sera disponible dans les bureaux de l'office de tourisme.

Des circuits balisés pour les cyclistes de différents niveaux, vous pourrez choisir entre des balades familiales ou des circuits plus sportifs.



(1) Le taux s'applique par personne et par nuit. Le montant ainsi calculé est plafonné au plus bas des deux tarifs suivants :

- le tarif le plus élevé adopté par la collectivité (2,41 €)
- le tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4* (2,30 €)

Soit un maximum de 2,30 € /pers / nuité en Vallée Vézère, hors taxe additionnelle départementale

ECO-TOURISME

Charte d'engagements environnementale Eco-tourisme en Vézère

La Vallée de la Vézère est par nature une destination de tourisme durable. Il existe déjà de nombreux établissements labellisés, mais pour certaines activités, comme les loueurs de canoës, il n'existe ni marque ni label.

Face à ce constat, le territoire a lancé une charte locale, « Eco-tourisme en Vézère ».

Elle doit permettre de créer un réseau de professionnels du tourisme engagés dans la préservation de l'environnement. Les professionnels signataires (hébergeurs, restaurants, loueurs de canoë, sites...) devront respecter une grille de 24 critères dans les domaines des achats, de l'eau, de l'énergie, ou des déchets.

Pour la promotion du label et des professionnels engagés, plusieurs supports de sensibilisation, d'information et d'animation sont prévus, comme un logo, des affiches, un site Internet, un groupe Facebook, des stickers « écogestes ». Ils permettront d'identifier les acteurs engagés mais aussi de sensibiliser les visiteurs aux gestes quotidiens de respect de l'environnement.

L'action est portée par les Communautés de communes de la Vallée de l'Homme et du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, et elle sera mise en œuvre par les offices de tourisme dès l'été 2019.



SOCIAL

Un contrat local de santé pour mener des actions de santé publique

Le Contrat Local de Santé (CLS) résulte de l'engagement des 6 communautés de communes du Périgord Noir et de l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'objectif est d'améliorer la santé de l'ensemble des habitants du territoire en déployant de nombreuses actions de santé publique. Nous avons retenu 5 axes à privilégier : la démographie médicale, les personnes vulnérables, les personnes âgées, la prévention générale (tabac, alimentation, environnement...) et la santé mentale.

Pour ne donner que quelques exemples parmi les 26 actions que nous avons engagées, nous avons fait une journée de sensibilisation aux troubles psychiques au Pôle International de la Préhistoire, nous avons dédié une journée au collège la Boétie bienfaits/méfais sur la santé des usages numériques, nous avons également formé de nombreux professionnels à la prévention du risque suicidaire.

Le Contrat Local de Santé est maintenant bien implanté sur notre territoire, de nombreux partenaires appuient la démarche et soutiennent les projets que nous menons, et le réseau de professionnels impliqués grandit au fur et à mesure. L'engagement des élus, des professionnels, des associations du territoire mais aussi et surtout des citoyens eux-mêmes est au cœur de ce projet et de sa réussite.

CHANGEMENT DE DIRECTION

Une nouvelle directrice à l'office de tourisme

La direction de l'office de tourisme Lascaux Dordogne Vallée Vézère change. Cécile Lepoutre, ancienne directrice de l'office de tourisme de Tulle vient de rejoindre la Vallée de la Vézère qu'elle connaît bien puisqu'elle a travaillé sur la destination Périgord Noir il y a quelques années. Elle viendra à la rencontre des professionnels du tourisme dès le début de saison 2019.



DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT**La CCVH lance l'opération**

La Communauté de Communes est membre du Syndicat Départemental Périgord Numérique. Son objectif est d'assurer une augmentation de débit et de lutter contre la fracture numérique avec le mix technologique : fibre optique, montée en débit, internet mobile et équipement satellitaire.

La Vallée de la Vézère a été identifiée dès le démarrage des opérations comme prioritaire.

Deux types de travaux sont en cours : la montée en débit soit une amélioration progressive des connexions ADSL et la mise en place du Réseau public de fibre optique pour le déploiement jusqu'à l'abonné.

Les échéances annoncées pour ce réseau sont 2021 pour la première phase et 2025 pour la seconde phase.

Un dossier complet est consultable sur notre site internet, il vous permettra de comprendre ce qui est réalisé sur votre secteur et à quelles échéances.

www.cc-valleedelhomme.fr/economie/



Au 3 Avenue de Lascaux à Montignac, vous trouverez le tiers-lieu, espace de Coworking. Un espace de travail à votre disposition avec tout le confort nécessaire pour exprimer vos talents professionnels.

COWORKING**La Tuyauterie regroupe déjà 8 entrepreneurs**

La Tuyauterie est un espace de coworking ouvert à Montignac depuis le mois de septembre 2018. Il a été créé par la CCVH et sa gestion en est confiée à l'association Le Plan B.

Elle est ouverte à toutes les personnes en recherche d'un lieu pour travailler ou développer son activité. C'est un endroit convivial, confortable, accessible, avec une connexion rapide pour les travailleurs indépendants, mais aussi les salariés, les télétravailleurs ou encore les créateurs d'entreprise. On y trouve des bureaux partagés, canapés, café, wifi, imprimante, salle de réunion avec tableau interactif et bureau privatisable pour les rendez-vous, un coin cuisine...

La Tuyauterie est un lieu de partage de compétences, d'échanges, d'idées, de réseau, de business. Un graphiste, un architecte, une réalisatrice, un webdesigner, deux formateurs en langue, un conseiller en entreprise, un responsable commercial y ont déjà élu domicile de travail plusieurs jours par semaine.

N'hésitez pas à pousser la porte, une journée d'essai est offerte.

Vous pouvez vous renseigner sur place, 3 avenue de Lascaux, tous les lundis, mercredis, vendredis de 10h à 12h ou sur rendez-vous. Des Journées Portes Ouvertes sont organisées une fois par mois pour venir visiter le lieu et rencontrer les coworkeurs. Vous trouverez encore plus d'information sur www.latuyauterie.com.

COWORKING à MONTIGNAC-LASCAUX

VOUS CHERCHEZ UN LIEU DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGE POUR VOTRE ACTIVITÉ ?

LaTuyauterie
Coworking Montignac-Lascaux

NETWORKING BUREAU PRIVÉ
ESPACES PARTAGÉS SALLE DE RÉUNION
ÉVÉNEMENTS VISIOCONFÉRENCE

Créateurs d'entreprises, indépendants, salariés en télétravail, travailleurs de passage en recherche d'un bureau temporaire et d'échange...

Au mois à partir de **80€** PASS journée à partir de **7,50€**

Contact : 06 85 13 91 15 | Montignac-Lascaux, Dordogne | www.latuyauterie.com

Contact

3 avenue de Lascaux 24290 Montignac
latuyauteriecoworking@gmail.com
www.latuyauterie.com
06 85 13 91 15



Le programme LEADER est en cours jusqu'à fin 2020

Le Pays du Périgord Noir s'est engagé dans un programme européen « LEADER » permettant aux habitants de faire financer une partie de leurs projets par des fonds européens. Le programme du Périgord Noir possède une enveloppe de 1 561 250 € pour la période 2014-2020.



Les entreprises de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme, les collectivités locales, les établissements publics, les associations, les forestiers, les agriculteurs et leurs groupements peuvent bénéficier de ces aides.

Les projets pouvant être financés doivent faire partie d'un des domaines suivants :

- La production agricole ou forestière locale
- Les démarches d'économie de proximité
- La professionnalisation et la qualification
- L'innovation dans de nouvelles formes d'activités
- La transmission et la valorisation des savoir-faire productifs locaux

Contact :

Jérôme Morin - Pays du Périgord Noir

leaderperigordnoir@gmail.com

05 53 31 56 17

06 85 13 91 15

**Artisans et Commerçants
DU PERIGORD NOIR**

Vous avez un projet d'investissement pour moderniser ou développer votre entreprise ?

Sur le territoire du Périgord Noir, les entreprises peuvent bénéficier d'aides financières dans le cadre d'un dispositif porté par les Communautés de Communes nommé :

OPERATION COLLECTIVE EN MILIEU RURAL

en faveur de l'artisanat et du commerce.

Quelque soit votre projet, n'hésitez pas à nous consulter pour vérifier son éligibilité !

Renseignements : **Rébecca DAIN**
Chargée de mission développement économique
06.20.61.13.32 ou par mail fisac@paysdefenelon.fr

Des terrains à vendre

La communauté de communes vend des terrains viabilisés sur ses zones d'activités pour permettre aux entreprises de s'installer. Des espaces sont disponibles sur la ZAE du Bareil à la Chapelle Aubareil et sur la ZAE des Farges à Rouffignac.

Contact :

Marie-Laure Villesuzanne - CCVH

05 53 51 70 70



ZAE de La Chapelle Aubareil où des terrains restent à votre disposition.

AIDES À L'INVESTISSEMENT

Un programme d'aide pour les artisans et commerçants est mis en place

La CCVH s'est associée avec les 5 autres communautés de communes du Périgord Noir pour mener un dispositif d'aides financières à la modernisation de l'outil de production des entreprises locales. Pour bénéficier de ce programme, les entreprises doivent à minima être inscrites au registre du Commerce et des Sociétés, et/ou au répertoire des Métiers, et avoir un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros HT. Les entreprises doivent réaliser au minimum 5 000€ HT de travaux parmi un panel éligible notamment :

- Travaux de modernisation des locaux et des équipements (véhicule de tournées ou de livraison, outils numériques...)
- Travaux valorisant l'attractivité extérieure : enseigne, façade, rénovation vitrine
- Travaux immobiliers permettant la séparation atelier / habitat
- Investissement dans du matériel ayant un caractère innovant
- Sécurisation et accessibilité à tous publics. D'autres conditions existent en fonction du secteur d'activités.

Contact :

Rébecca Dain – chargée de mission développement économique

06.20.61.13.32

fisac@paysdefenelon.fr » 06 85 13 91 15

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Charte

La cellule Assainissement non collectif du Conseil départemental en partenariat avec les SPANC de la Dordogne ont initié la mise en place d'une «Charte qualité pour la bonne réalisation des études de définition de filières en assainissement non collectif». Cette charte, dont le Département assure l'animation, est élaborée en collaboration avec les techniciens SPANC et les professionnels adhérents. Ce travail collaboratif a permis d'harmoniser les pratiques dans le domaine de l'ANC.

Devant le succès de cette charte, les SPANC et les professionnels du bâtiment ont sollicité une nouvelle «Charte Qualité pour la bonne réalisation des installations». En effet, la multitude des techniques et des matériaux utilisables augmente les difficultés à réaliser des chantiers de qualité, conformes à une réglementation en évolution permanente. Il est donc important que les collectivités et les particuliers puissent s'appuyer sur un réseau d'entreprises de travaux ANC informées, qualifiées et qui s'engagent sur des réalisations de qualité.

Les agents du service public d'assainissement non collectif de la communauté de communes, qui ont largement participé à ces travaux, pourront vous faire part de la liste des entreprises signataires de ces chartes. Elle sera prochainement en ligne sur le site www.cc-valleedelhomme.fr.

DES MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC À MONTIGNAC

ET BIENTÔT AU BUGUE

Nouveau projet de la CCVH

Depuis le 1^{er} Janvier 2018 la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme gère et anime la MSAP à Montignac. Ce service de proximité permet une information de proximité et un accompagnement des habitants dans leur démarche de la vie quotidienne. Une animation et un accueil sont assurés par un agent qui reçoit, informe, guide et accompagne le public dans leur demande. Afin de faciliter le traitement des demandes, la MSAP accueille des organismes, tels-que, les caisses de retraite, l'ADIL, la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne, Pole Emploi, La Mission Locale, Info-droit...

Afin de permettre à l'ensemble des habitants du territoire de la Communauté de Communes de bénéficier de ce même service public de proximité, un projet de MSAP sur la Commune du Bugue est cours de réalisation. Ce futur service se situera Porte de la Vézère, là où se trouve actuellement le CIAS du Bugue qui est sur le point d'investir de nouveaux locaux.

Des travaux de réhabilitation devraient démarrer après la période estivale pour une durée de 5 à 6 mois. Le projet d'animation consistera à faire de cet accueil un véritable lieu ressource. Animé dans le cadre du réseau national des MSAP, l'animateur assurera l'accueil et l'information du public, et animera l'action partenariale avec les autres acteurs au même titre que ceux qui accompagnent les habitants à la MSAP de Montignac.

Ce projet permettra d'assurer un même service à l'ensemble de la population du territoire de la Communauté de Communes.

UN BROYEUR MUTUALISÉ ENTRE LA COMMUNAUTÉ

DE COMMUNES ET LES COMMUNES

Nouvel équipement

La CCVH a investi en 2018 dans l'achat d'un broyeur de végétaux mobile, autonome et doté d'une bonne capacité de broyage.

Cet outil est utilisé lors de l'élagage le long des routes ou sur les travaux de dégagement de falaises.

Le broyage est nécessaire pour ne pas laisser des amas de branchage le long des voies lors des campagnes d'éclaircies le long de routes.

Cela permet de créer une alternative à la mise en déchèterie des végétaux et de valoriser ce broyat qui peut servir sur des opérations de paillage de végétaux.

Ce matériel financé par la CCVH est mutualisé avec les communes pour une utilisation sur le domaine public communal.



Le broyeur de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme à disposition des 26 communes.

LE PÔLE ADMINISTRATIF DE LA CCVH

Emménagement dans les nouveaux locaux

Les équipes de la CCVH sont installées dans les nouveaux locaux aux Eyzies depuis le mois de septembre 2018.

L'inauguration officielle a eu lieu le 30 novembre 2018.

Retour en images sur ce nouvel équipement.



Situé à la sortie des Eyzies en direction de Sarlat, le bâtiment par ses volumes simples s'intègre aisément dans son environnement. (Photo Eric Solé)



La salle de réunion d'une capacité de 70 personnes assises peut être divisée grâce à une cloison acoustique pour mener deux réunions simultanément. Elle est équipée de deux vidéoprojecteurs, deux écrans tactiles interactifs et d'une sonorisation. (Photo Eric Solé)



Les bureaux, 3 doubles et 7 individuels, bénéficient d'un éclairage naturel en périphérie, l'éclairage artificiel se fait par led avec détecteur de présence. Le couloir et la salle de réunion bénéficient d'un éclairage zénithal grâce aux puits de jour. Une douzaine de personnes travaillent dans ces nouveaux locaux. (Photo Eric Solé)



Les matériaux en façade proposent une alliance réussie du métal, du bois et de la pierre. Une isolation surdimensionnée et ventilée en toiture ainsi que l'inertie du bâtiment assurent un confort thermique économe en énergie. (Photo Eric Solé)



La consommation électrique du bâtiment est couverte par la production grâce aux 69 panneaux photovoltaïques en toiture. (Photo Charles Widmann)



ci-contre à gauche : Inauguration du Pôle administratif le 30 novembre 2018 en présence des représentants des cofinanceurs, Monsieur Le Sous-Préfet de Sarlat pour l'Etat et du Président du Conseil Départemental. Les élus locaux et partenaires participaient également à cette cérémonie. (Photo JL Kokel)



ci-contre à gauche : Charles Widmann, architecte et Philippe Lagarde, Président de la communauté de communes dévoilent la plaque inaugurale qui sera fixée en façade. (Photo M. Archambeau)

BUDGET

Bilan financier de la Communauté de Communes après 5 années d'existence

En 2018, la Communauté de Communes a vécu sa cinquième année. Le bilan à cette date anniversaire est positif sur le plan de l'équilibre financier de l'établissement public.

Les recettes fiscales ont évolué à la hausse même si les taux de la part intercommunale des impôts locaux des ménages n'ont pas augmenté depuis 2014.

Le choix de changement de régime fiscal en 2017 a permis d'accroître le niveau des dotations de l'Etat alors que le contexte national était plus à la baisse : la Communauté de Communes perçoit aujourd'hui 16,70 € par habitant de dotation globale de fonctionnement contre 7,50 € en 2016.

Même si le budget a fortement évolué au fur et à mesure de l'exercice de compétences nouvelles et de l'harmonisation des services à l'échelle de la Vallée, les dépenses ont été maîtrisées et les excédents du budget de fonctionnement sont à la hausse.

Evolution des excédents de fonctionnement

| 2014 | 2016 | 2018 |
|-------------|-----------|-------------|
| + 414 426 € | + 799 804 | + 1 523 024 |

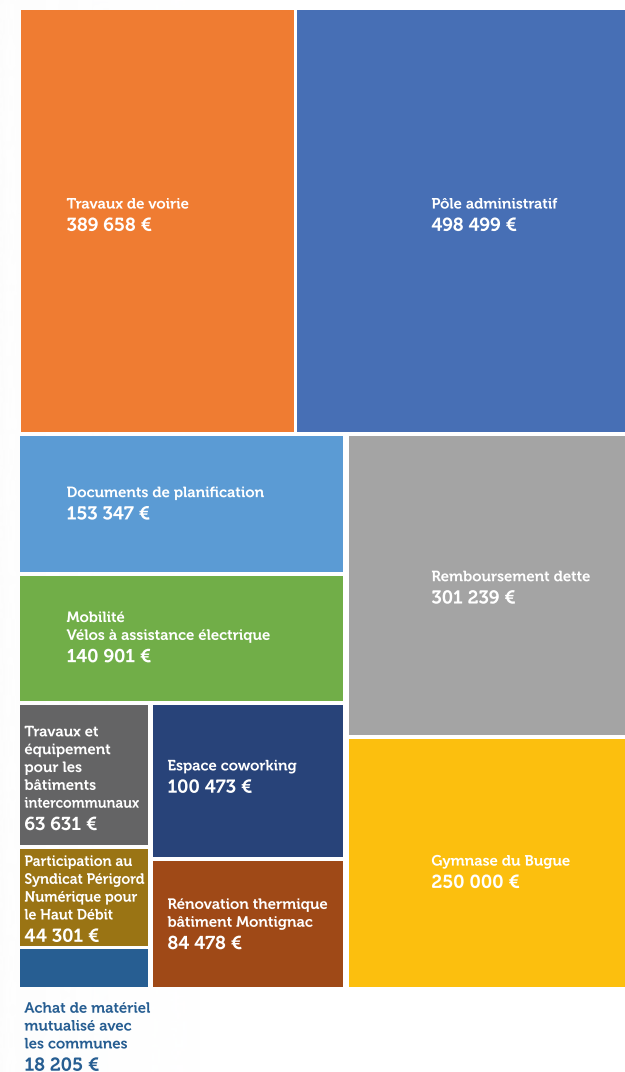
C'est grâce à la hausse conséquente de ses résultats de fonctionnement et de sa capacité à mobiliser des co-financeurs que la communauté de communes a pu envisager d'accroître ses investissements par la création de nouveaux équipements comme par exemple la Maison de services aux publics au Bugue, l'espace coworking à Montignac ou le lancement de la première tranche de la vélo route voie verte le long de la vallée. Elle mutualise des investissements avec ses partenaires : 615 000 € sur 3 ans pour le gymnase du Bugue, 70 000 € chaque année pour participer aux travaux du Syndicat Périgord Numérique pour le déploiement du haut débit, et 170 000 € pour des travaux en vue du maintien des lignes ferroviaires.

Quelques exemples d'actions qui permettent de maintenir et d'accroître la qualité de vie des habitants.

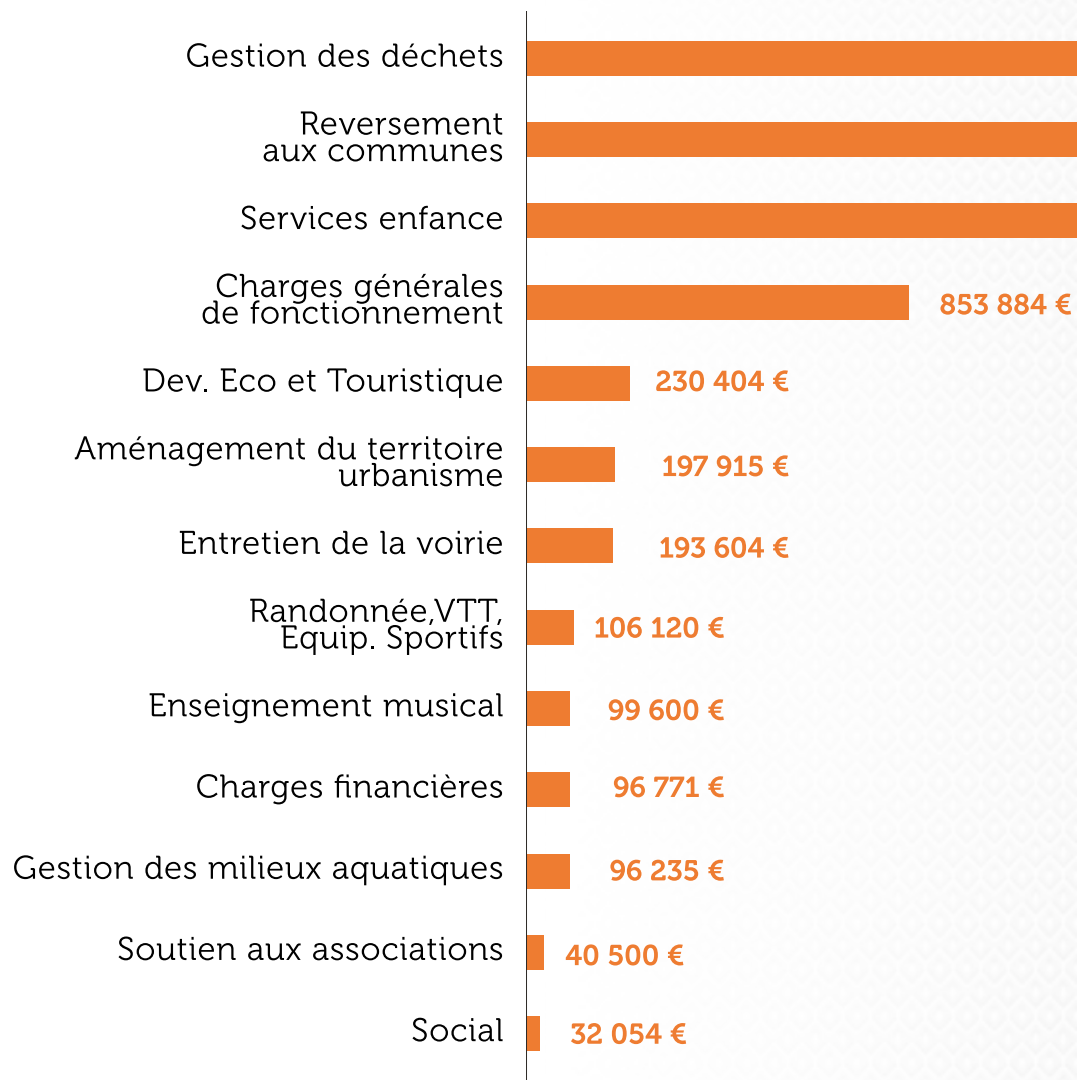
| Ratios d'analyse financière | Seuil maxi | 2014 | 2018 |
|---|------------|------|------|
| Coefficient d'autofinancement courant : Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement | 1 | 0,93 | 0,83 |
| Ratio de rigidité structurelle : frais de personnel + annuité de la dette / recettes de fonctionnement | 0,65 | 0,45 | 0,30 |
| Capacité de désendettement : encours de la dette / épargne brute (Exprimée en années) | 15 ans | 7,13 | 2,43 |

Les ratios présentés ci-dessus mettent en évidence l'évolution positive et la bonne santé financière de la Communauté de Communes, notamment la capacité de désendettement estimée à 2 ans et demi, qui permet d'envisager un avenir serein pour une réelle capacité à investir pour le territoire.

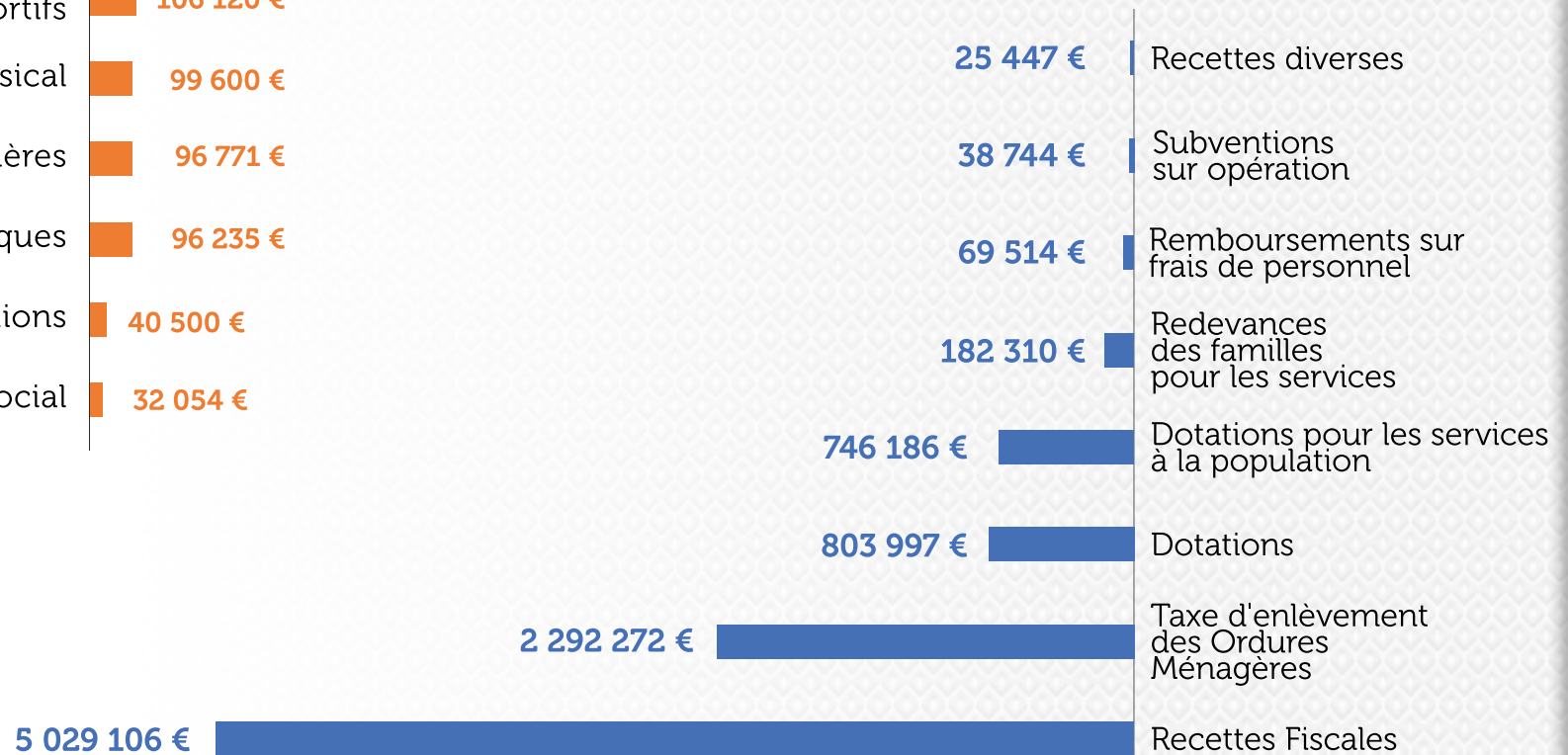
LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2018



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2018



RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2018



Aubas | Audrix | Campagne | Coly Saint-Amand
Fanlac | Fleurac | Journiac | La Chapelle Aubareil
Le Bugue | Les Eyzies | Les Farges
Limeuil | Mauzens-Miremont | Montignac
Peyzac-Le Moustier



Plazac | Rouffignac Saint-Cernin de Reilhac
Saint-Avit de Vialard | Saint-Chamassy
Saint-Félix de Reillac et Mortemart
Saint-Léon sur Vézère | Savignac de Miremont
Sergeac | Thonac | Tursac | Valojoux

mail : contact@cc-vh.fr | site internet : www.cc-valleedelhomme.fr

Siège Social

28 avenue de la Forge
24620 Les Eyzies
05 53 51 70 70

Antenne de Montignac

3, avenue de Lascaux
24290 Montignac
05 53 51 70 70

Antenne de Rouffignac (service Urbanisme)

Mairie (2^{ème} étage)
24580 Rouffignac
Saint-Cernin de Reilhac
05 53 02 50 20
urbanisme@cc-vh.fr

26
communes

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES :

Ardeoin Bouchekif, a.bouchekif@cc-vh.fr

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE :

Anne Peyre, a.peyre@cc-vh.fr

CHARGÉE DE PROJETS :

Marie-Laure Villesuzanne,
m.l.villesuzanne@cc-vh.fr

ANIMATRICE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL :

Manon Montoulieu,
m.montoulieu@cc-vh.fr

RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES :

Sylvie Maluret, s.maluret@cc-vh.fr

COMPTABLE ET RELATION FOURNISSEUR :

Alexandra Clérot, a.clerot@cc-vh.fr

SECRÉTAIRE :

Mélina Meekel, m.meekel@cc-vh.fr

SUIVI TECHNIQUE ET MAINTENANCE :

Jean-Christophe Barbier,
j-c.barbier@cc-vh.fr

COORDINATRICE ENFANCE

& ACTIONS ÉDUCATIVES :

Rosita Sépart, r.separt@cc-vh.fr

COORDINATRICE DE LA POLITIQUE JEUNESSE :

Nathalie Pivost, n.pivost@cc-vh.fr

RESPONSABLES DU CENTRE DE LOISIRS

« LES P'TITS LOUPS » :

Nicolas Faure, n.faure@cc-vh.fr
Nadia Boudraa, n.boudraa@cc-vh.fr

DIRECTRICE DES CRÊCHES

« LES LOUPIOTS » & « LES LUTINS » :

Coralie Laval, c.laval@cc-vh.fr

DIRECTRICE DE LA CRÈCHE « LA SOURIS JAUNE » :

Florence Eyroi, f.eyroi@cc-vh.fr

RESPONSABLE DU RELAIS D'ASSISTANTES

MATERNELLES « LES P'TI D'HOMMES »

Géraldine Kleber :
ram.lesptidhommes@orange.fr

LUDOTHÉCAIRE :

Sabrina Lafaysse, s.lafaysse@cc-vh.fr

RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

& DE LA COMMANDE PUBLIQUE :

Arnaud Soulette, a.soulette@cc-vh.fr

TECHNICIENS SERVICE PUBLIC

D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) :

Jean-Luc Guerbois,
j-l.guerbois@cc-vh.fr, Les Eyzies
Caroline Guilloteau,
c.guilloteau@cc-vh.fr, Montignac
Morgan Laval,
m.laval@cc-vh.fr, Montignac
Guillaume Marcel,
g.marcel@cc-vh.fr, Les Eyzies

CHARGÉE DE PLANIFICATION - URBANISME :

Alexandra Paillé, a.paille@cc-vh.fr

INSTRUCTRICES AUTORISATION DU DROIT DU SOL

Géraldine Lagrèze, g.lagreze@cc-vh.fr
Ingrid Raya, i.raya@cc-vh.fr
Laurène Constantin-Peron, l.constantin@cc-vh.fr